

LES BASES DU CSE (1 JOUR - MOINS DE 50 SALARIÉS)

OBJECTIFS

Connaître
le cadre juridique
des « petits » CSE

Porter les
réclamations
des salariés

Intervenir sur
les questions SSCT

Les réclamations du personnel n'ont pas disparu avec la fin des DP mais les CSE des entreprises de moins de 50 salariés n'ont pas gagné les prérogatives des plus grands CSE. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de bonnes raisons et quelques moyens d'action pour défendre l'application du droit du travail et veiller à la santé des salariés.

LES PARTICULARITÉS DU CSE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Mise en place du CSE
et seuil d'effectif.

Incidences de l'absence de
personnalité civile.

Champ d'intervention plus
limité et absence d'activités
sociales sauf négociation
ou accord de branche.

UN RÔLE EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

Présenter les réclamations
des salariés.

Des droits d'information
et de consultation.

Un rôle en cas de procédure
de licenciement.

Assister les salariés
en cas de discrimination.

Négocier un accord
avec le CSE.

UN RÔLE DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Veiller à la santé, à la sécurité
et aux conditions de travail des
salariés, intervenir sur le DUERP.

L'enquête en cas d'accident
du travail.

L'alerte en cas d'atteinte
à la personne.

Le danger grave
et imminent (DGI).

Les relations avec l'inspecteur
du travail et le médecin
du travail.

La formation SSCT
des élus du CSE.

LE FONCTIONNEMENT DU CSE

Réunions avec l'employeur, votes
et registre des réclamations.

Les moyens de communication
du CSE.

Heures de délégation, reports
et mutualisation depuis la
réforme du Code du travail.

La liberté de déplacement
des membres du CSE.

Le délit d'entrave.

LE MANDAT DES ÉLUS

Articulation du mandat d'élu
avec le contrat de travail.

La protection des membres
du CSE contre le licenciement
et les discriminations.

 DURÉE
1 JOUR

 TARIFS
1 200 € NETS

QUEL QUE SOIT
LE NOMBRE
DE PARTICIPANTS

200 € DE REMISE
POUR LES ABONNÉS
ALINÉA

SPÉCIAL
CSE
MOINS DE
50
SALARIÉS